



Paris, le 8 septembre 2026

Madame Carine CHEVRIER

Secrétaire générale du Ministère de la Justice,

13 Place Vendôme
75 042 PARIS Cedex 01

Objet : budget et perspectives 2027 relatifs à l'Action Sociale ministérielle.

Madame la Secrétaire générale,

L'UNSa Justice se permet de solliciter votre autorité dans le cadre de la construction budgétaire pour l'exercice 2027, s'agissant de l'Action Sociale du ministère de la Justice en matière de perspectives et de budget alloué à ce titre.

En préambule :

Le budget de l'action sociale 2027 du ministère de la Justice doit connaître de manière impérieuse une augmentation significative.

Depuis 2018, le budget de l'action sociale du ministère de la Justice connaît une progression régulière. Cette évolution témoigne de la nécessité de soutenir les agents et leurs familles face aux difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés.

Cette progression doit toutefois être mise en relief avec la situation de l'action sociale interministérielle, qui au cours des trois dernières années, a connu une diminution budgétaire drastique, dont le financement a été réduit quasiment de moitié.

Cette baisse a eu un impact direct et mécanique auprès des personnels du ministère de la Justice, qui bénéficient également des dispositifs interministériels.

Dans le même temps, les agents ont dû faire face à une augmentation importante de leurs dépenses obligatoires, avec la hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie, du logement et des services qui pèsent durablement sur leur pouvoir d'achat.

La situation est d'autant plus inquiétante que les revalorisations salariales intervenues ces dernières années restent limitées au regard de l'augmentation globale du coût de la vie.

L'action sociale constitue un levier essentiel qui atténue modestement, ces effets sur le niveau de vie des agents.

Elle permet notamment de soutenir les personnels, d'accompagner les familles et de faciliter l'accès au logement, à la restauration, aux vacances, à la garde d'enfants et aux différents dispositifs d'appui au quotidien.

Dans ce contexte, une progression significative du budget de l'action sociale du ministère de la Justice pour 2027 devient indispensable. L'effort budgétaire consenti depuis 2018 doit ainsi être poursuivi et amplifié.

Financer l'action sociale, c'est soutenir concrètement les agents du ministère de la Justice et reconnaître leur engagement quotidien au service du fonctionnement de la Justice.

Le logement :

Le logement constitue un élément essentiel de l'attractivité du ministère de la Justice, mais également de sa capacité à recruter, fidéliser et accompagner ses agents tout au long de leur parcours professionnel et personnel.

Depuis 2018, l'UNSa Justice porte une conception globale du parcours résidentiel, visant à proposer une solution adaptée à chaque étape de la vie des personnels : arrivée dans l'institution, première affectation, mobilité professionnelle, installation familiale, décohabitation, jusqu'à l'accession à la propriété.

Cette politique doit aujourd'hui entrer dans une nouvelle phase. Après avoir développé les différents dispositifs, l'enjeu est désormais de mieux piloter l'offre, d'optimiser les logements existants et de simplifier l'accès aux dispositifs pour les agents.

1. Le logement temporaire : passer du développement à l'optimisation

Le développement du logement temporaire, notamment à travers les colocations mises en place en partenariat avec la Fondation d'Aguesseau, a permis d'atteindre l'objectif fixé d'environ 160 colocations.

Cette première étape étant franchie, il convient désormais de porter une attention particulière au taux d'occupation et à l'optimisation du parc existant.

Le développement d'outils numériques doit également permettre de fluidifier les parcours et de faciliter l'accès au logement, notamment pour les agents concernés par une primo-affectation à la sortie d'école ou une mobilité professionnelle.

Cette problématique est particulièrement prégnante en Île-de-France, mais également dans les territoires connaissant de fortes tensions locatives, comme Lyon ou Mayotte.

2. Logement social : adapter l'offre aux besoins de recrutement et de fidélisation

La politique de réservation de logements sociaux doit être poursuivie et renforcée dans les zones où la tension locative constitue un véritable frein à l'attractivité des postes.

Le logement n'est pas uniquement une prestation sociale, il constitue également un outil de politique RH.

Dans certains établissements, juridictions ou services confrontés à une forte mobilité des personnels, la capacité à proposer rapidement un logement peut contribuer directement à la fidélisation des agents et à la pérennisation des affectations.

L'offre doit par ailleurs être davantage adaptée à la diversité des situations familiales. Les besoins concernent aussi bien les petites surfaces destinées aux agents seuls ou aux « jeunes » agents, que les logements de plus grande taille permettant l'installation des familles.

Le développement d'une offre de pavillons ou de logements individuels doit également être étudié dans les territoires où il peut favoriser l'installation durable des familles.

3. Un véritable outil de pilotage du logement social

L'un des principaux enseignements des dernières années est la nécessité de disposer d'un outil de gestion et de pilotage efficace du parc immobilier social.

L'objectif ne doit plus être uniquement de recenser les logements disponibles, mais de disposer d'une vision dynamique permettant de connaître les disponibilités, les taux d'occupation, les mouvements, les besoins territoriaux et les perspectives d'évolution du parc.

Un tel outil doit également permettre de faire remonter les offres issues du droit commun et des collectivités territoriales, afin d'élargir les possibilités offertes aux agents.

Pour l'UNSa Justice, cette évolution est désormais indispensable pour corriger les difficultés rencontrées précédemment et permettre un véritable pilotage de la politique du logement social.

4. Développer le logement libre et intermédiaire

Le logement social ne peut toutefois constituer l'unique réponse.

Le développement du logement libre et intermédiaire doit être poursuivi, notamment à travers la garantie locative et la bourse « Loc'Justice ».

L'objectif doit être de disposer quotidiennement d'une offre suffisamment importante pour répondre aux besoins liés aux mobilités professionnelles, aux primo-affectations et aux situations de décohabitation.

L'ambition d'atteindre 10 000 biens locatifs disponibles quotidiennement constitue ainsi un objectif structurant pour accompagner les agents dans leurs changements de situation.

5. Repenser le prêt bonifié immobilier

Le dernier maillon du parcours résidentiel concerne l'accession à la propriété.

Le prêt bonifié immobilier du ministère de la Justice doit aujourd'hui être profondément repensé.

Le dispositif pouvait être particulièrement intéressant lorsque les taux immobiliers étaient faibles. Dans le contexte actuel, son attractivité apparaît beaucoup plus limitée et son utilisation ne répond plus suffisamment aux attentes des personnels.

Une approche plus simple et plus directement opérationnelle pourrait être envisagée : la prise en charge des frais de notaire, à hauteur d'environ 7 500 €, sous la forme d'un prêt à taux zéro remboursable sur 10 à 15 ans.

Une telle mesure permettrait de réduire concrètement le coût d'entrée dans la propriété et de rendre l'accès immobilier plus accessible aux agents, notamment aux primo-accédants.

Une priorité budgétaire : faire du logement un véritable outil d'attractivité !

La politique du logement doit donc être considérée comme une politique de vision stratégique dans les ressources humaines.

L'enjeu budgétaire n'est pas simplement de maintenir les dispositifs existants, mais de les rendre plus efficaces, plus lisibles et davantage adaptés aux réalités territoriales et familiales des agents.

Pour l'UNSa Justice, le prochain budget doit permettre de franchir une nouvelle étape, passer d'une logique de dispositifs à une véritable politique intégrée du parcours résidentiel.

Cela suppose de poursuivre les réservations de logements sociaux dans les zones tendues (particulièrement en Ile de France), d'optimiser le parc temporaire, de moderniser les outils de gestion, de développer le logement intermédiaire et de réformer le dispositif d'accès à la propriété.

Pour l'UNSa Justice, le logement doit devenir un levier assumé de recrutement, de fidélisation et d'accompagnement des agents du ministère de la Justice.

La petite enfance :

La politique de petite enfance constitue un élément essentiel de l'action sociale ministérielle.

Pour l'UNSa Justice, elle ne peut être considérée comme une simple politique d'accompagnement des familles, mais elle constitue un levier direct de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'UNSa Justice a signé avec le ministère de la Justice un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle constitue un enjeu majeur. L'accès à des solutions de garde adaptées participe directement à cet objectif et fait de la petite enfance un des piliers essentiels de la mise en œuvre concrète de l'accord égalité professionnelle.

En effet, les difficultés d'accès aux modes de garde peuvent conduire à des arbitrages familiaux qui pèsent encore trop souvent sur les carrières des femmes : réduction ou interruption d'activité, renoncement à certaines mobilités, difficultés à accepter des horaires atypiques ou ralentissement des parcours professionnels.

Pour l'UNSa Justice, la signature d'un accord égalité professionnelle doit se traduire par des engagements budgétaires à la hauteur des ambitions affichées.

Le pilier « petite enfance » doit par déclinaison bénéficier de moyens financiers identifiés et pérennes dans le budget 2027 de l'action sociale.

L'UNSa Justice demande donc que le budget 2027 consacre une enveloppe financière en progression en faveur de la petite enfance, permettant une progression des prestations existantes pour renforcer le soutien aux familles.

Le parc de berceaux francilien comprend 250 berceaux réservés auprès d'un prestataire extérieur, auxquels s'ajoutent 10 places conventionnées avec la mairie de Fleury-Mérogis.

Pour l'UNSa Justice, cette capacité d'accueil doit impérativement être préservée, avec une optimisation sur les financements disponibles de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), permettant ainsi de réduire le coût net des berceaux et ainsi soutenir l'utilisation de « crédits frais » sur l'ensemble des briques de l'action sociale.

Parallèlement, au niveau des régions, l'offre interministérielle portée par les SRIAS est pérennisée à plus de 5 300 berceaux.

L'UNSa Justice demande qu'une communication structurée et régulière soit organisée sous l'égide des CRAS, en lien avec les DRHAS, afin de porter l'information aux agents sur les places disponibles, les conditions d'accès et les modalités de candidature.

L'égalité professionnelle suppose également de prendre en compte la diversité des métiers exercés au ministère de la Justice et, notamment, les contraintes liées aux horaires atypiques.

À ce titre, le CESU Horaires atypiques constitue un dispositif particulièrement essentiel pour les agents qui exercent en horaires décalés et qui ne peuvent pas toujours bénéficier des modes de garde traditionnels.

De même, le CESU Périscolaire, destiné aux familles ayant des enfants de 6 à 12 ans, constitue un outil indispensable pour accompagner les parents dans la prise en charge des temps situés avant et après l'école.

Par ailleurs, la diminution du périmètre du CESU décidée par le ministère de la Fonction publique en 2026 va mécaniquement impacter les familles du ministère de la Justice, et accroître leur reste à charge.

L'UNSa Justice attend qu'une intervention soit opérée par le ministère de la Justice auprès du ministère de la Fonction Publique, afin que le périmètre initial de la prestation CESU garde d'enfants 0 – 6 ans soit retrouvé.

Par ailleurs, pour l'UNSa Justice, il convient de faire augmenter significativement le CESU HA et CESU Périscolaire dans le cadre du budget 2027, qui doit se traduire par un effort financier marqué à la politique de petite enfance.

La convention « Orphéopolis » :

Créé en 2021, le dispositif « Orphéopolis » constitue désormais un élément majeur de l'accompagnement social des familles d'agents du ministère de la Justice confrontées à la disparition d'un parent. La convention renouvelée en 2026, a notamment intégré les évolutions liées à la prise en charge statutaire de la rente éducation, permettant d'articuler au mieux les différents dispositifs de protection et de soutien aux enfants.

Depuis sa création, ce sont désormais plus de 700 enfants qui bénéficient de la couverture et des aides d'Orphéopolis, financées par l'action sociale ministérielle.

Le dispositif entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la digitalisation des procédures de demande, tant pour les premières demandes, que pour le renouvellement des dossiers. Cette évolution doit permettre de simplifier les démarches des familles, d'améliorer le suivi des situations et de faciliter la gestion administrative du dispositif.

Une évolution budgétaire doit accompagner cette transformation afin de ne jamais être confronté à un problème de financement pour les pupilles du ministère de la Justice.

Pour l'UNSa Justice, le dispositif Orphéopolis est un pilier essentiel de l'action sociale ministérielle et doit, à ce titre, bénéficier de crédits nécessaires et sécurisés.

La restauration :

La restauration administrative n'a cessé de progresser au cours des quatre dernières années, avec une accélération particulièrement forte des financements en 2024, qui s'est poursuivie au cours des exercices suivants.

Cette dynamique traduit la volonté de l'Action Sociale ministérielle de répondre à un besoin essentiel des agents, afin qu'ils puissent bénéficier à proximité de leur lieu de fonction, d'une offre de restauration accessible, de qualité et financièrement adaptée. La progression des crédits constitue ainsi un acquis important qu'il convient désormais de consolider et de mieux piloter.

Pour autant, les travaux engagés pour optimiser la restauration administrative sont restés trop limités au regard des enjeux. Ils n'ont pas permis de mettre en œuvre un plan d'action opérationnel suffisamment ambitieux sur les achats, le suivi des conventions, l'évaluation des prestations et l'accompagnement des structures de restauration.

Cette insuffisance de pilotage a limité le développement de l'offre et, dans certains territoires, la capacité à améliorer réellement sa qualité. L'enjeu pour 2027 doit donc être de passer d'une logique principalement budgétaire à une véritable stratégie de développement et d'optimisation de la restauration administrative, fondée sur des objectifs, des indicateurs et un suivi régulier des conventions et des prestations.

La question du reste à charge supporté par les agents a, quant à elle, fait l'objet d'une approche favorable et pragmatique. Cette orientation doit être maintenue et accompagnée dans la durée, car elle participe directement au pouvoir d'achat des personnels et à l'attractivité des dispositifs d'action sociale.

Elle nécessite toutefois un soutien financier consolidé afin d'éviter que l'augmentation des coûts de production et des prix alimentaires ne se traduise par déclinaison d'une hausse du prix payé par les agents.

L'UNSa Justice considère ainsi que l'effort financier de l'Action Sociale doit permettre de préserver un niveau de participation compatible avec les revenus des agents, tout en garantissant la pérennité des structures de restauration particulièrement associatives.

Pour 2027, l'objectif doit être clairement affirmé, le développement d'une restauration de qualité, accessible et située au plus près des lieux de fonction des agents, tout en garantissant un prix d'achat cohérent avec les réalités du marché et le niveau de qualité attendu.

Cette ambition est d'autant plus nécessaire que l'inflation des prix alimentaires entraîne mécaniquement une progression des coûts de restauration et, par conséquent, des besoins de financement.

Cette évolution doit être pleinement intégrée à la trajectoire budgétaire, la hausse des dépenses consacrées à la restauration ne doit pas constituer une dérive, mais la condition nécessaire au maintien d'une offre de qualité et à la maîtrise du reste à charge des agents.

Elle doit donc s'accompagner d'une progression parallèle et durable des crédits de l'Action Sociale ministérielle.

S'agissant de l'outre-mer :

Ces dernières années, l'action sociale ministérielle a été progressivement renforcée dans la zone Pacifique, en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française. La situation particulière du Pacifique, caractérisée par l'éloignement et la dispersion des sites, nécessite en effet des réponses adaptées afin de garantir aux agents un accès équitable aux prestations d'action sociale, et le financement qui va avec.

La restauration collective a été renforcée à Nouméa grâce à une convention conclue en 2024 qui a permis de servir plus de 7 800 repas en 2025 à près de 600 agents. En Polynésie française, trois conventions sont actuellement actives et de nouveaux projets sont envisagés.

Le soutien aux modes de garde constitue également un enjeu majeur, cependant, le CESU n'étant actuellement pas applicable dans la zone Pacifique, des dispositifs spécifiques sont désormais proposés afin de réduire le coût de la garde des jeunes enfants accueillis dans les structures conventionnées en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Concernant les départements et régions d'outre-mer, depuis désormais 4 ans, une attention particulièrement importante a été portée sur le développement de l'équité territoriale en matière de prestations sociales, vis-à-vis de l'hexagone.

Le nombre de berceaux réservés avec l'appui interministériel, le soutien socio culturel, et bien entendu la restauration, ont vu leur périmètre augmenté massivement.

Sur ce dernier point, le budget est passé d'environ 200 K€ à plus de 2 Millions d'Euros en 2 ans, contribuant ainsi à la qualité de vie au travail des personnels pendant leur pause méridienne, mais aussi avec une prise en charge économique qui est à souligner.

La politique d'équité territoriale développée depuis ces dernières années doit être financée afin qu'elle soit totale entre les Outre-mer et l'hexagone.

La Fondation d'Aguesseau :

La Fondation d'Aguesseau constitue un pilier essentiel de l'Action Sociale du ministère de la Justice. Son intervention repose principalement sur trois grands dispositifs, la restauration parisienne, les aides sociales destinées aux agents et les prestations liées aux séjours, notamment les colonies de vacances pour les enfants des personnels.

Ces trois volets répondent à des besoins complémentaires et essentiels, améliorer les conditions de vie et de travail des agents, accompagner les personnels confrontés aux difficultés financières ou aux accidents de la vie, et favoriser l'accès des familles aux vacances et aux loisirs. **Pour 2027, la consolidation des moyens consacrés à ces missions doit rester une priorité.**

Sur le volet de la restauration parisienne, le dispositif bénéficie aujourd'hui d'un pilotage particulièrement maîtrisé. Le suivi fin des différents marchés permet d'assurer une utilisation rigoureuse des crédits et de rechercher en permanence le meilleur équilibre entre coût, qualité et service rendu aux agents.

La convention relative au site Édouard VII constitue à cet égard un dispositif particulièrement important, en permettant notamment aux personnels administratifs travaillant à proximité du ministère de bénéficier d'une restauration de qualité dans des conditions accessibles. Ce modèle doit être préservé et, lorsque cela est possible, développé afin de garantir aux agents parisiens une offre de restauration adaptée à leurs contraintes professionnelles et géographiques.

Le volet des aides financières doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du budget 2027. Ces aides constituent un soutien concret pour les agents confrontés à des difficultés financières, à des accidents de la vie ou à des situations exceptionnelles, et représentent également un véritable appui au travail quotidien du service social.

Les quatre dernières années ont rappelé l'importance de disposer d'un dispositif réactif et suffisamment financé avec notamment, Chido, Garance, les catastrophes naturelles et les différents événements ayant affectés le territoire qui ont pu fragiliser directement des personnels du ministère.

Ces dispositifs sont également essentiels pour accompagner les agents à l'entrée dans la vie professionnelle, notamment à la sortie des écoles du ministère, période durant laquelle certains agents peuvent connaître une situation financière particulièrement tendue. Le financement de ces aides doit donc être considéré comme une priorité indispensable, permettant à l'Action Sociale d'apporter une réponse rapide et adaptée lorsque survient un accident de la vie.

Enfin, le troisième axe concerne les séjours et les vacances, avec notamment les colonies proposées aux enfants des personnels. Dans ce domaine, un travail de développement doit se poursuivre afin d'élargir l'offre, de renforcer son attractivité et surtout de permettre au plus grand nombre d'enfants d'agents de partir en vacances.

Dans un contexte où le coût des séjours et des vacances pèse de plus en plus lourdement sur le budget des familles, l'intervention de la Fondation d'Aguesseau constitue un levier important de réduction des inégalités d'accès aux vacances.

Pour 2027, l'objectif doit donc être de poursuivre le développement des séjours, de préserver leur accessibilité financière et de renforcer leur capacité à répondre aux besoins des familles du ministère.

L'Action Sociale de proximité :

Les CRAS et les associations du ministère de la Justice constituent un maillon essentiel de l'Action Sociale de proximité. Ils permettent de faire vivre concrètement les dispositifs au plus près des agents, de faciliter l'accès aux prestations, de créer du lien entre les personnels et de répondre aux besoins spécifiques des territoires.

Pourtant, cette action de proximité connaît aujourd'hui plusieurs points de faiblesse qui ne peuvent être réduits à la seule question du financement. **Pour 2027, il est indispensable d'engager une réflexion globale sur les moyens, l'organisation et surtout la reconnaissance de celles et ceux qui font vivre cette Action Sociale au quotidien.**

Le premier enjeu concerne le temps dédié au volet associatif et à l'animation de l'Action Sociale locale. Trop souvent, l'investissement des acteurs sociaux et associatifs repose sur du temps personnel et familial, alors même que la gestion des associations, le suivi des actions, l'organisation des initiatives locales ou encore le suivi des conventions nécessitent un véritable accompagnement institutionnel.

La mise en place de temps identifié et reconnu permettrait de professionnaliser davantage le fonctionnement des structures, de sécuriser leur activité et de garantir une meilleure continuité dans l'accompagnement des agents. L'Action Sociale de proximité ne peut fonctionner durablement sur le seul engagement individuel de quelques personnels.

Le deuxième enjeu est celui de la formation et de la montée en compétences des acteurs locaux. Les CRAS et les gérants d'associations de restaurants sont notamment amenés à intervenir sur des sujets de plus en plus techniques, avec le suivi et la mise en œuvre des conventions de restauration, l'analyse des prestations proposées aux agents ou encore l'évolution des dispositifs d'aide.

Il est donc nécessaire de renforcer la formation des acteurs sociaux sur ces différents sujets, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de relais, de contrôle et d'alerte. Cette montée en compétences doit également s'accompagner d'une meilleure reconnaissance des acteurs sociaux, dont l'engagement constitue une véritable valeur ajoutée pour le ministère et pour les personnels.

Enfin, le renforcement des CRAS et du tissu associatif doit permettre de pérenniser et développer le lien entre les agents des différentes directions et métiers du ministère.

Dans un ministère caractérisé par la diversité des professions, les associations constituent un véritable poumon de la vie sociale locale. Elles favorisent les rencontres, les initiatives collectives, la solidarité et l'accès aux prestations.

Pour l'UNSa Justice, en 2027 l'objectif doit donc être de consolider leurs moyens, de mieux accompagner leurs responsables et de sécuriser leur fonctionnement dans la durée.

Au-delà d'une progression de dotation financière, **l'UNSa Justice** attend que 2027 connaisse un réel soutien à l'action sociale de proximité et à ses acteurs.

En conclusion :

Le budget 2027 de l'Action Sociale du ministère de la Justice doit poursuivre la trajectoire des années précédentes.

Les dernières années ont permis de développer et de consolider de nombreux dispositifs, qu'il s'agisse du logement, de la petite enfance, de la restauration, de l'accompagnement des familles, des aides sociales ou encore de l'action dans les territoires ultramarins.

Cette progression répond à des besoins réels et croissants, dans un contexte où l'augmentation du coût de la vie continue de peser sur le pouvoir d'achat des agents. L'enjeu pour 2027 est donc de poursuivre cette dynamique et de donner à l'Action Sociale les moyens nécessaires pour répondre durablement à ces besoins.

Pour l'**UNSa Justice**, l'ambition ne peut toutefois pas se limiter à une augmentation des crédits, Il faut désormais mieux piloter et mieux accompagner les dispositifs existants, afin que chaque euro consacré à l'Action Sociale produise le meilleur effet possible pour les agents.

Cela implique d'optimiser les parcs de logements, de renforcer l'accompagnement à la parentalité, de garantir une restauration accessible et de qualité, de sécuriser les aides destinées aux personnels en difficulté et de poursuivre le développement des prestations dans les Outre-mer.

Cela suppose également de reconnaître et de soutenir les acteurs de proximité, les CRAS et le tissu associatif, qui constituent un relais indispensable de proximité.

Enfin, dans un contexte de recrutement, de fidélisation et de mobilité toujours plus contraints, les prestations sociales participent directement à l'attractivité de nos métiers et à la qualité de vie.

L'UNSa Justice réaffirme, que le budget 2027 doit donc traduire une augmentation significative pour répondre aux besoins des personnels, et poursuivre son rôle d'amortisseur social dans un contexte économique extrêmement tendu.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'UNSa Justice,
Le Secrétaire général

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

Jean-François FORGET